



INDEX DE L'EGALITE PROFESSIONNELLE FEMMES-HOMMES 2025

Conformément aux dispositions légales et réglementaires visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise, la SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE a calculé son Index de l'égalité femmes - hommes au titre de l'année civile 2025 et a obtenu la note globale de 61/100, déclinée par indicateurs comme suit :

Indicateur	Score obtenu	Score maximum
1. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes	17	40
2. Écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes	35	35
3. Taux de salariées ayant bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité	Non Concerné	Non Concerné
4. Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	0	10

La SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE compte parmi ses collaborateurs des personnels mis à disposition de la Société par d'autres structures. En application de la réglementation ces personnels ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'index.

Si ces personnels étaient intégrés dans le calcul de l'index d'égalité professionnel la note globale serait de 76/100

La SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE s'engage à établir un plan d'actions visant à améliorer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et atteindre ainsi un résultat supérieur à 75/100 dans les 3 ans à venir.

Ce plan d'actions sera publié après avis du Conseil Social et Économique.

